

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-39

Objet : Subventions aux associations
exercice 2024

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à 19h03 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Marc LE FOLGOC représenté par Frederic REBOUL
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE
Ahmed KABA représenté par Djamel ARICHI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT

Absents : Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. AGHACHOUI - Mme LOUIS- Mme MONNIER - M. SIAD - M. TRAN - M. BERNARDET - Mme Aoustin

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2024-39

Objet : Subventions aux associations exercice 2024

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2024-28 du Conseil municipal du 2 avril 2024 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024 ;
Vu la délibération n°2006-006 du Conseil municipal du 30 janvier 2006 définissant le fonds de roulement des associations subventionnées par la ville ;
Vu la délibération n°2018-162 de Conseil municipal du 6 novembre 2018 relative à l'approbation de la charte de la laïcité dans les relations entre la Ville de Trappes et les associations ;
Vu la délibération n°2022-428 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022 portant sur l'autorisation de versement d'acomptes à diverses associations ;
Vu la délibération n°2021-100 du 28 juin 2021 portant approbation de l'avenant prorogeant la convention triennale 2018-2021 avec l'association DECLIC THEATRE ;
Vu la délibération n°2022-407 du 12 décembre 2022 portant approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association APMSQ ;
Vu les délibérations n°2022-424 et 2022-425 du 12 décembre 2022 relatives à l'approbation de la convention triennale de partenariat 2023-2025 conclue avec l'association EST-Football (Etoile Sportive de Trappes- football) ;
Considérant la volonté de la Ville de soutenir les actions portées par les associations œuvrant auprès des trappistes.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1er : Décide d'accorder les subventions aux associations selon le tableau de répartition de subventions ci-joint.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au versement de ces subventions.

Article 3 : Précise que les versements de ces subventions ne pourront s'effectuer que lorsque les dossiers seront complets et conformes aux dispositions prévues par les délibérations susvisées n° 2006-006 du 30 janvier 2006 et n°2018-162 du 6 novembre 2018.

Article 4 : Prend acte que le montant des aides en nature octroyées aux associations par la ville sous forme de mises à disposition gratuites de locaux en 2023 est estimé à 1 284 235,45€ TTC.

Article 5 : Dit que les crédits sont prévus au budget 2024.

Les Elus n'ont pas pris part au vote concernant les associations auxquelles ils sont en responsabilité :

Ali RABEH	Association Cœur de Trappes
Aurélien PERROT	Association Jardins de la Mare Savin
Cristina MORAIS	Association Union nationale des Combattants Et Trappes Entraide et Loisirs
Patrick LÉBOUCQ	Association Union Nationale des Combattants
Maimouna SARAMBOUNOU	Association May Dance
Dalale BELHOUT	Association Attrape ton avenir
Frédéric REBOUL	Association Attrape ton avenir
Sira DIARRA	Association Attrape ton avenir
Noura DALI-OUHARZOUNE	Solidarité Algérienne
Sandrine GRANDGAMBE	Cœur de Trappes
Sarith SA	Cœur de Trappes
Aminata DIALLO	Oshun Sport et Danse
Jamal HRAIBA	Hatlab
Guy MALANDAIN	APMSQ

Subventions aux associations - exercice 2024

Reçu du Contrôle de légalité le 08/04/2024
Identifiant : 078-217806215-20240402-8805-DE-1-1

Nom de l'association	Secteur	Montant de la subvention
AFROSWING	Culture	3000
ALORS IL FAUT CHANTER	culture	400
ASSOCIATION PROMOTION MUSIQUE ST QUENTIN	Culture	50000
COMITE DE JUMELAGE DE TRAPPES	Culture	2000
DECLIC THEATRE	Culture	45000
MAY DANCE	Culture	1600
STRICT HIP HOP	Culture	1500
THILOGNE ASSOCIATION DEVELOPPEMENT	Culture	4000
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Culture	1000
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX TRAPPES - ELANCOURT	Education Populaire	500
ASSOCIATION MUSULMANE AFRO EUROPEENNE DE TRAPPES	Education Populaire	8825
FEDDE AAMADU HAMPAATE BAH	Education Populaire	4000
FILS DE FLEURS	Education Populaire	4000
FRATERNITÉ MISSION POPULAIRE	Education Populaire	19500
JARDINS MARE SAVINS	Education Populaire	800
OSM'OZ	Education Populaire	1000
HATLAB	Education Populaire	500
ASSOCIATION CULTURELLE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DE TRAPPES	Enfance - Education	2000
UN MUSEE A L'ECOLE	Enfance - Education	500
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AUTONOMES DE PARENTS D'ELEVES DE TRAPPES	Enfance - Education	500
ATTRAPE TON AVENIR	Insertion professionnelle - développement économique	1000
TRAPPY BLOG	Insertion professionnelle - développement	5000

	économique	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE JEUNES SAPEURS POMPIERS YVELINES	Solidarité	500
ATD QUART MONDE	Solidarité	2000
CŒUR DE TRAPPES	Solidarité	2000
DELOS APEI 78	Solidarité	300
FODOL FRANCE	Solidarité	3000
LOISIR SOLIDARITE DES RETRAITES	Solidarité	600
MAMANS DU CŒUR	Solidarité	6000
MEDECINS BENEVOLES	Solidarité	8500
NOUVELLES VOIES	Solidarité	2000
ASSOCIATION LES RELAIS DU CŒUR DES YVELINES	Solidarité	10000
PETITS FRERES DES PAUVRES	Solidarité	400
SECOURS CATHOLIQUE	Solidarité	3000
SECOURS POPULAIRE	Solidarité	5000
TRAPPES ENTRAIDE ET LOISIRS	Solidarité	8000
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DEPARTEMENT DES YVELINES	Solidarité	200
EDUCATION, PARTAGE, SANTE POUR L'AVENIR AU BURKINA FASO	Solidarité internationale	3000
NOUR	Solidarité internationale	1000
ASSOCIATION TERANGA SOLIDARITE SANS FRONTIERE 78	Solidarité internationale	1000
UNION SOLIDARITE MONDIALE	Solidarité internationale	1000
AMICALE USEP DE TRAPPES	Sport	3000
ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE SECTION NATATION	Sport	10000
ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE SECTION VOLLEY	sport	500
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE YOURI GAGARINE	Sport	400

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES HANBALL	Sport	17000
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES VELO	Sport	400
BUSHIDO CLUB DE TRAPPES	Sport	6000
CANOE-KAYAK TRAPPES SAINT QUENTIN EN YVELINES	Sport	3500
CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE SAINT QUENTIN	Sport	1000
COMPAGNIE D'ARC	Sport	3500
ENTENTE ATHLETIQUE SAINT QUENTIN CENTRE YVELINES	Sport	6500
ESCRIME CLUB DE TRAPPES	Sport	1000
ETOILE SPORTIVE DE TRAPPES	Sport	110000
ECOLE TAEKWONDO TRAPPES	Sport	9 000
FOULEE DU SPHYNX	Sport	700
GRIMPFORTH	Sport	700
GYMNIQUE CLUB DE TRAPPES	Sport	14000
KARATE CLUB DE TRAPPES	Sport	6000
OSHUN SPORT ET DANSE	Sport	3000
PRODMAN EVENEMENTIEL	Sport	6000
SQY PING	Sport	1000
TEAM 78	Sport	4000
TRAPPES PASSING SHOT	Sport	4500
TWIRLING	Sport	1500
UNION RUGBY CENTRE 78	Sport	500
YOGA SOUFFLE ET SILENCE	Sport	500

Contre : Mme BRUNATI

Abstentions : Mme GOMILA – M. NASROU – M. CORDIN – Mme CLERTE-DURAND

Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 1 voix contre, 4 abstention(s).

Pour extrait conforme, -5 AVR. 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes

